

# Le Medef en rêvait... Mélénchon l'a fait !

## Editorial

Déjà, dans le journal de juin dernier, nous avons consacré deux pages entières au lycée des métiers... et dénonçons la « patronalisation » de la formation professionnelle... Depuis, les projets et déclarations du ministère se sont multipliés, et la mise en place effective du lycée des métiers a débuté, tambour battant par un ministre satisfait et très médiatique... Ce projet de lycée des métiers se base sur l'adaptation des formations aux besoins immédiats et locaux des entreprises (cf. article sur l'Aménagement du territoire : quand les diplômés laissent la place aux formations du terroirs), ce projet entérine par conséquent l'élaboration d'une école sous-traitante des entreprises. Le terme sous-traitant n'est hélas pas exagéré car les formations continues de type CFA, autrefois gérées en majorité par les chambres de commerces et d'industries et les branches patronales vont intégrer les lycées des métiers, et devenir le modèle des formations dispensées ainsi que le modèle de gestion des personnels. (cf. article sur le GIP) Certains prétendent que le service public d'éducation devient compétitif face aux CFA privés, voire qu'il a gagné face à cette concurrence ! Quelle ironie ! Les quelques promesses de ne pas toucher aux formations initiales ne valent que pour ceux qui y croient ! La baisse dramatique des horaires d'enseignement général dans les filières du lycée professionnel ainsi que la généralisation des périodes de formation en entreprise prouvent le contraire ! (cf. article sur le Bac pro expérimentaux en 3 ans...) Quant aux statuts des personnels de ce lycée des métiers, inutile d'espérer la non généralisation de l'annualisation et de la flexibilité (déjà effective pour les personnels IATOSS et PLP) à l'ensemble des enseignants. En effet, l'association des formations initiales et continues va entraîner des horaires variables dans des classes tout autant variables. L'accueil de tous les publics (lycéens, étudiants, apprentis en alternance, adultes en formation continue ou en validation d'acquis) ne peut réellement s'effectuer qu'en flexibilisant les horaires d'enseignement (soumis aux besoins de la production des entreprises partenaires), voire en concentrant des publics différents dans certains cours... (cf. article Vers la fusion des formations initiales et continues). La spécialisation, voire le localisme des formations dispensées en fonction des besoins du patronat local va aussi entraîner le développement des postes à profil, mettant en concurrence les établissements, les

### La formation initiale selon le MEDEF

*« Ce principe de formation tout au long de la vie nous sera sans doute fort utile lorsque nous serons confrontés au déficit démographique des années 2005. Un déficit d'environ 100 000 personnes par an ! Pour combler ce creux, la logique voudrait que les jeunes entrent plus tôt sur le marché du travail. Nous sommes prêts pour cela à leur garantir un retour en formation quelques années plus tard pour acquérir une formation complémentaire. Nous avons d'ailleurs déjà expérimenté en Rhône-Alpes ce principe de « formation initiale différée ». [...] Le fait d'avoir une seule personne qui coordonne l'initial et le continu sur l'académie de Grenoble est donc plutôt positif ».*

**Jean-Paul Mauduy, président du MEDEF Rhône-Alpes**, interviewé dans Formations professionnelles initiale et continue, revue éditée par l'académie de Grenoble, numéro spécial octobre 2001)

Formation initiale... différée ! Coordination de l'initial et du continu « sous un même toit ».

### Formation tout au long de la vie : « Laissez venir à nous les petits enfants ».

Mélénchon offre au patronat le cadre dont il rêve depuis des décennies : le lycée des métiers ! Il achève de boucler un cycle de destruction de l'enseignement professionnel indépendant du patronat. En effet, Mélénchon s'inscrit dans la continuité absolue avec l'effort du patronat pour supprimer la référence au métier, pour détruire les qualifications appuyées sur la formation initiale et « sanctifiées » dans les conventions collectives, retrouver le monopole de la formation des salariés qui lui a été en grande partie arraché depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

personnels. Tout cela pour la plus grande satisfaction des entrepreneurs (cf. article sur le Bilan de la négociation « Formation Professionnelle » dans la Refondation Sociale du Medef). Tout cela pour la plus grande joie d'un ministre se vantant d'avoir gommé la vision du LP comme un lycée de relégation, vaste argument électoral ! Tout cela sur le dos des enseignants, des personnels IATOSS et de l'ensemble des travailleurs qui n'auront plus la possibilité de prétendre bénéficier de diplômes garantissant certaines capacités ainsi que les garanties salariales et sociales qui s'y réfèrent... (cf. article sur les Diplômes nationaux en sursis...). Nous refusons cette casse du service public d'éducation ! Et dénonçons la manière expéditive, voire illégale que prend la labellisation d'un certain nombre d'établissements, du fait du

manque d'information de la part des directions locales et académiques auprès des personnels, des élèves et des parents d'élèves comme le stipule le BO du 20 décembre (cf. article sur la Responsabilité des chefs d'établissement). Pareillement, nous dénonçons l'absence de réel débat sur ce thème de première importance que constitue le lycée des métiers. Cela conduit souvent les personnels à approuver la métamorphose de leur établissement en structure qui ne

sera plus un lycée, mais une « structure de formation de compétences » travaillant en flux tendus ! Face aux enjeux de société que représente ce lycée des métiers, nous appelons les personnels, les élèves, les parents d'élèves, les employés, les citoyens à se mobiliser et à s'organiser contre la casse du service public d'éducation ainsi que contre la casse des diplômes nationaux et des conventions collectives.

### **Quand la mobilisation pointe, le ministère recule !**

Voilà le bilan que nous pouvons tirer de la lutte du lycée polyvalent Darius-Milhaud du Kremlin-Bicêtre. Ce lycée du Val-de-Marne (académie de Créteil) a connu quelques journées de grèves juste avant les vacances de Noël, avec une forte implication des élèves et parents d'élèves. Le motif de cette colère n'est autre que la « labellisation Lycée des Métiers » !

Et oui, malgré la propagande qui nous vante ce nouveau « concept » pseudo-éducatif, la colère pointe dès que le vernis publicitaire est enlevé et que l'analyse laisse la place au simple discours politique !

Les élèves et enseignants ont très vite compris que le fameux Lycée des Métiers de la Vente que nos technocrates ministériels (et patronaux) préparaient pour l'établissement du Kremlin-Bicêtre signifiait directement la fin de sa polyvalence, et par conséquent la disparition des sections littéraires, scientifiques, médico-sociales, afin de ne concentrer, ou plutôt ghettoïser, que les filières économiques, vente-action-marchande et autres activités de services commerciaux.

Malgré les assurances administratives de ne pas toucher aux filières déjà existantes ainsi que le discours promotionnel classique sur le lycée du futur, la mobilisation lycéenne et enseignante n'a pas faibli, et, après avoir été reçus au Rectorat, c'est au ministère que les grévistes se sont fait inviter... Il semblerait que le ministère a cherché à éteindre au plus vite l'incendie, car c'est en présence de M. Assouline, le chef de cabinet de notre ministre, qu'une délégation de 3 enseignants, 2 lycéens et 1 parent d'élève a été reçue ! Lors de cette réunion, la délégation a entendu les mêmes propos valorisants sur le Lycée des métiers...

Finalement, l'établissement n'a pas été retenu par la commission de validation de l'académie de Créteil... Cet événement nous montre combien le ministère craint toute contestation qui s'organise, et risquerait bien de déclencher une mobilisation citoyenne d'importance contre le projet occulte et patronal du lycée des métiers !

### **Service public d'éducation en danger !**

La notion de service public est très claire : la collectivité se doit d'offrir à tous un accès égal à certains services nécessaires pour le bon fonctionnement de la société. Pour l'éducation, cela signifie que tous les enfants puissent accéder à la même éducation et à la formation qu'ils souhaitent, quel que soit l'endroit où ils vivent. Cet objectif implique un maillage cohérent de structures scolaires de tous types réparties par département, par académie, par groupement d'académies...

Le Lycée des Métiers constitue une attaque contre le service public d'éducation car il brise cette répartition homogène des formations sur le territoire. En effet, l'adaptation des formations aux bassins d'emploi va aggraver les déséquilibres qui existaient auparavant. Le renforcement du Plan Régional de développement de la Formation Professionnelle des Jeunes (PRFPJ) le montre clairement. Les élèves voulant s'orienter vers une formation professionnelle n'auront accès qu'à un panel de formations calqué sur les réalités économiques locales, à moins d'être prêts à partir suivre la formation de leur choix dans un établissement lointain... oui, mais avec quel argent ?

Une autre conséquence de la mise en place du Lycée des Métiers sera la disparition à court terme des diplômes nationaux qui garantissaient un certain niveau de salaire défini par les conventions collectives. Ces diplômes vont se transformer en « livrets de compétences » reconnus seulement au niveau local, ce qui empêchera tout salarié de pouvoir travailler n'importe où en France (cf. les articles sur les diplômes nationaux et sur la refondation sociale du Medef).

Mais la conséquence la plus grave sera surtout que l'on s'attaque à la formation initiale ; en effet, le projet du ministère et du patronat est de réduire sa durée et sa qualité, au profit d'une formation tout au long de la vie, principe que l'on veut imposer à tous les esprits. Or, le fait de ne pas avoir une formation initiale suffisante empêche tout individu d'avoir les capacités pour pouvoir apprendre par la suite, d'évoluer dans son métier... Cette politique paradoxale cache en fait la volonté de maintenir toute une frange de la population (on vous laisse deviner laquelle...) à un niveau très bas de capacités qui fait d'eux des gens exploitables à merci ! Des formations kleenex pour des employés jetables !

Ce ne sera plus à la société d'assurer de bonnes conditions de formation mais au futur salarié de se prendre en charge, il sera donc responsable, tant de sa réussite (comprendre employabilité) que de son échec. Cela sous-entend : se déplacer pour recevoir des formations reconnues par les employeurs et se former tout au long de la vie en fonction des besoins immédiats des entreprises.

Le Lycée des Métiers s'inscrit dans une logique globale de casse de l'ensemble du service public d'éducation. En effet, l'école

**Sous un discours positif se cache des projets peu avouables :**

## **Les mots pour le dire**

Le discours officiel est valorisant : (Note d'orientation sur le Lycée des Métiers : « clarifier l'offre de formation académique et (...) la rendre plus cohérente » « fluidité des parcours » « fluidité entre la voie technologique et la voie professionnelle » « itinéraires personnalisés de nature à valoriser chaque individu » « renforce la lisibilité et l'attractivité » « maillage cohérent du territoire » « apporte une réponse adaptée, pour un champ professionnel homogène »).

Finalement, on nous présente le lycée des métiers comme l'unification des différents niveaux de diplômes (du CAP au BTS et à la licence professionnelle), des formations initiales et des formations continues, des métiers communs, complémentaires et connexes, dans un même établissement. Cette « synergie » semble naturelle, et s'appuie sur la logique de l'évidence... Personne ne peut refuser ce projet, qui paraît, *a priori*, motivant pour nos élèves, et valorisant pour les enseignants assurés d'obtenir des moyens matériels et humains.

Les écrits du ministère délégué à l'enseignement professionnel ont pour constante de mélanger les termes empruntés à la pédagogie (parcours fluides, pédagogie individualisée, originale, démarche inductive, lisibilité des parcours...), à la tradition mutualiste et humaniste (échanges entre jeunes et adultes, services de proximité, prestations, conseil, accompagnement, développement durable, relations étroites entre les acteurs territoriaux, coopération, etc.) à des termes capitalistes (label, partenaires, performance, perfectionnement...).

Dans ces conditions, il est évident qu'il s'agit d'une récupération des termes positifs aux yeux des enseignants au profit d'un message libéral et arbitraire. Pour exemple, « s'engager dans une démarche pédagogique et partenariale » (in note d'orientation sur le lycée des métiers) illustre la philosophie qui anime notre ministre !

Ce discours est omniprésent quel que soit le support : projet négocié avec les organisations autorisées (nous préférons ce terme du fait de l'invalidation des listes des personnels SUD-Education qui entrave toute preuve de notre représentativité !), déclarations orales dans les médias et déclarations écrites sur le site internet ministériel, etc.

primaire se voit elle aussi soumise aux politiques locales, y compris dans les objectifs scolaires par le biais des contrats éducatifs locaux (CEL). Les nouvelles orientations pour le collège vont également dans la même direction. On peut notamment constater la dissolution des disciplines dans des « domaines » (les fameux « Itinéraires de découverte » si chers à Lang), ce qui s'apparente à l'introduction des enseignements pluridisciplinaires comme l'ECJS, les PPCP, les TPE au détriment des matières fondamentales nécessaires à l'acquisition de réelles capacités.

Enfin, le Lycée des Métiers institutionnalise le système d'éducation à plusieurs vitesses, voire l'enseignement « à la carte ». Les établissements sont mis en concurrence pour obtenir le fameux label qui nous est tant vanté par Mélenchon. Cette vitrine s'avère vite un leurre dramatique puisque l'acquisition de ce label ne garantira pas plus qu'ailleurs un enseignement de qualité : comment enseigner dans de bonnes conditions quand les élèves viendront d'horizons très différents (apprentis, élèves étudiants, salariés...) et devront être accueillis à n'importe quel moment ; comment croire que les moyens financiers et techniques donnés à ces établissements ne serviront pas seulement les intérêts des entreprises et de la région qui les dispensent ?

Et quelle sera la situation des lycées non labellisés sinon celle de devenir des lieux de relégation sociale ?

## **La responsabilité des chefs d'établissement**

La labellisation des établissements en Lycées des Métiers se mène tambour battant depuis mi-décembre, le plus souvent sans consultation des équipes éducatives, à tel point que nombre de collègues ont appris « l'heureuse nouvelle » par la bande, quand ce n'est pas par voie de presse. Un certain nombre de ces chefs d'établissement prétendent même ne pas être au courant que leur lycée est en passe d'être ou a été labellisé... Soyons clairs, soit ils cachent la vérité aux personnels par crainte d'éventuelles réactions, soit ils sont victimes d'un abus de pouvoir de la part de leur hiérarchie.

*Extrait du BO n°47 du 20/12/01, document d'accompagnement p. XI*  
« 2. Au niveau de l'établissement, tous les lycées offrant des formations professionnelles et/ou technologiques sont invités à s'inscrire dans la démarche de labellisation dont les principales étapes sont les suivantes :

### *2.1 Phase préparatoire*

*L'équipe de direction de l'établissement pilote :*

- l'organisation d'une information des personnels, des parents, des élèves et des partenaires incluant la présentation du cahier des charges académique ;
- la constitution d'une équipe projet ;
- l'analyse du potentiel de l'établissement au regard du cahier des charges ;
- l'élaboration du projet de labellisation ;
- la présentation du projet au conseil d'administration ;
- la demande officielle de labellisation auprès du recteur ;
- la préparation de l'audit.

*Le chef d'établissement consulte régulièrement le conseil d'administration sur la mise en œuvre du projet Lycée des Métiers ; il constitue un groupe de suivi, émanation de cette instance, qui associe tous les acteurs, notamment des représentants des personnels, des parents et des élèves. »*

À la lecture de ce texte, il est clair que la labellisation d'un lycée qui se serait fait **sans** l'information et la participation des personnels ne respecte pas les règles édictées par le ministère.

**LES PERSONNELS SONT DONC EN DROIT DE S'Y OPPOSER ET D'EXIGER SON ANNULATION !**

## Petit lexique de la formation professionnelle

### Les Groupements d'Établissements

(GRETA) : structure dépendant du ministère de l'Éducation nationale s'occupant de la formation pour adulte. Les personnels sont souvent des vacataires, mais aussi des certifiés, des PLP et des professeurs des écoles. Le temps de travail est annualisé.

### Les Centres de Formations pour Apprentis

(CFA) publics : structure financée par la Région, accueille des salariés en alternance, personnels souvent contractuels ou vacataires. Temps de travail annualisé.

### Les Centres de Formations pour Apprentis

(CFA) privés : structure financée par les chambres de commerce et d'industrie, accueille des salariés en alternance, personnels souvent contractuels ou vacataires. Temps de travail annualisé, 5 semaines de congés annuels pour certains...

### Association de la Formation pour Adultes

(AFPA) : dépend du ministère du travail. Structure engagée depuis le Plan d'aide au retour d'Emploi dans les bilans de compétences. Délivre de moins en moins de diplômes nationaux...

## Statut des enseignants : un seul statut ou des statuts multiples ?

- Comment le fonctionnement en flux tendu du lycée des métiers soumis aux besoins immédiats des entreprises locales « partenaires » n'entraînerait pas l'annualisation et la flexibilité de l'ensemble des personnels ?
- Seront regroupés au sein d'un même établissement certifiés, PLP, maîtres-aux, contractuels, vacataires, professeurs associés, etc. Il y a fort à parier dans ce contexte que l'alignement des conditions de travail, des horaires et des salaires ne se fera pas sur le statut le plus avantageux. Il y a donc un risque de nivellement vers le bas !
- Pourra-t-on encore s'appeler des enseignants, ou des « formateurs » ?
- D'autre part, l'enseignant dépendra-t-il (à plus ou moins court terme) de l'Éducation nationale ou deviendra-t-il un salarié de l'entreprise « lycée des métiers – GIP » ?

## Statut de l'établissement : lycée des métiers : public ou privé ?

- Quels vont être les liens du lycée des métiers avec les entreprises ? Le lycée deviendra-t-il le « supermarché » de l'entreprise ?
- Comment enseigner décemment si les entreprises embauchent et débauchent des apprentis et autres stagiaires en fonction de leurs besoins ponctuels ?
- Qui va définir le contenu des formations étant donné qu'elles seront adaptées au bassin d'emploi ? N'assiste-t-on pas à la casse des diplômes nationaux ?

En conclusion, nous pouvons nous demander si le lycée des métiers ne préfigure pas directement la disparition à très court terme de l'éducation nationale au profit de structures autonomes et privées dispensant une formation minimaliste pour les enseignements fondamentaux et validant les compétences utiles pour les besoins des entreprises.

## Le Lycée des Métiers : vers une fusion des formations initiales et continues.

Le lycée des métiers nous est présenté comme un « lieu » où seront dispensées des formations autour d'un métier. Le public de ces établissements sera très varié puisqu'il se composera d'élèves de lycée professionnel, de lycée technique et de lycée général, d'étudiants (BTS, IUT, Licences professionnelles), d'apprentis et d'adultes en formation (Greta, AFPA, personnels des entreprises en validation d'acquis professionnels ainsi qu'en remise à niveau, chômeurs et personnes en « stage de socialisation »...). Dans une telle structure, nous pouvons nous poser la question des statuts des « utilisateurs (clients ?) » de ce lycée des métiers, des statuts des personnels ainsi que du statut de cette structure.

### Statut des élèves : lycéens ou apprentis ?

Ils seront regroupés au sein d'un même établissement ; le danger est multiple :

- Comment distinguer les élèves des salariés ? Les ados par rapport aux adultes ?
- Quel sera le statut de l'élève sachant qu'il fluctuera selon les besoins des entreprises locales ?
- Quelles formations seront privilégiées ?
- N'y a-t-il pas danger d'allègement des enseignements à l'image de celles dispensées dans les CFA et autres formations en alternance ?

### Le capital unique de formation : le mythe du parcours individualisé

Le Commissariat Général au Plan, organisme établissant les orientations économiques et politiques pour les années à venir prévoit de délivrer un capital de formation limité à 20 années de formation par individu... Ce projet s'inscrit par ailleurs dans l'éclatement du cadre national des diplômes qu'il préconise. Cela signifie concrètement que les individus auraient droit à 20 années de formation payées par l'État (moyennant la suppression de toutes les bourses sociales !) ; à eux d'en utiliser une part pour la formation initiale, une part pour la formation continue. Bien entendu, un éventuel redoublement signifie une année de perdue... Inutile de signifier qu'avec une telle logique, on met en concurrence formation initiale et formation continue, mais la balance penche du côté de la formation continue vu qu'un capital bonifié est proposé pour les jeunes sortant tôt du système scolaire... L'avancement de 16 à 14 ans de l'âge légal pour travailler proposé par monsieur De Robien dernièrement ainsi que les démarches de monsieur Mélenchon pour obtenir la rémunération des stages des élèves s'inscrivent vraisemblablement dans cette logique. La conséquence de ce système sera l'accentuation d'une scolarisation à deux vitesses : l'une délivrant une formation générale minimaliste, livrant toute une partie de la jeunesse aux besoins immédiats du patronat en fonction des compétences exigées. L'autre suivant une formation plus axée sur des capacités permettant de devenir les cadres de la société de demain...

## Les diplômes nationaux en sursis...

Le Lycée des Métiers offrira des parcours et des modalités de formation diversifiés<sup>1</sup>

Avec le nouveau Lycée des Métiers, il n'est plus question de diplômes nationaux mais des besoins des entreprises en formation. Ces dernières passeront des commandes de « formations » à l'Education nationale en fonction de leurs nécessités.

L'époque est finie où l'état et le patronat acceptaient l'existence de diplômes nationaux garantissant une main-d'œuvre qualifiée et stable. Les formations offertes par les futurs Lycées des Métiers seront très « diversifiées » certes, mais elles auront toutes un point commun : celui d'avoir été mises en place en adéquation avec les besoins du bassin d'emploi de l'Académie.

De fait, les entreprises implantées dans la région auront, par l'intermédiaire du GIP<sup>2</sup> Académique, la mainmise sur le choix des diplômes préparés et le contenu des « formations » proposées. Concrètement, cela veut dire quoi ?

### Des diplômes nationaux qui n'auront plus de national que le nom

Les entreprises ont besoin de personnels ayant des compétences bien précises et limitées. Le Lycée des Métiers proposera donc des formations diplômantes où les contenus d'enseignement général seront encore revus à la baisse. En formation initiale, ils sont déjà remplacés par les PPCP<sup>3</sup>, l'ECJS<sup>4</sup> ou encore plus de PFE. La cohabitation avec les CFA et autres GRETA<sup>5</sup> dans une même

structure ainsi que les différentes équivalences et autres passerelles prévues vont aligner par le bas la quantité et la qualité d'enseignement général dispensé.

Les CCF<sup>6</sup> se développent, pour devenir la règle comme pour les futurs CAP<sup>7</sup>. Un même diplôme pourra ainsi être obtenu avec des niveaux très différents, puisque chaque établissement aura une possibilité de contrôle sur l'évaluation qui sera soumise à l'influence directe des futurs employeurs.

Pour le patronat, le diplôme n'est pas un critère « d'employabilité » ; il préfère recruter des personnels possédant les compétences strictement nécessaires pour réaliser la tâche. La Validation des Acquis Professionnels (VAP) et/ou la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) seront également développées, entraînant une disparité des réalités derrière l'obtention d'un certificat temporaire de compétences limitées. Des personnes ayant une expérience professionnelle mais pas forcément la formation correspondante peuvent ainsi se voir reconnaître certaines compétences, mais la VAP n'offre pas la même garantie salariale et sociale que le diplôme national !!

### Des créations de formations au contenu d'enseignement général dévalorisé

- Le BAC PRO en 3 ans est en train d'être expérimenté... cette expérience mérite un analyse !

- La licence Professionnelle : un BAC+3 au rabais ! Mais un stagiaire faisant le boulot d'un cadre !!

La nouvelle Licence professionnelle s'inscrit évidemment dans le

Lycée des Métiers. Ce nouveau diplôme professionnalisant est une convention de partenariat entre un établissement et une entreprise. L'enseignement général représentera là aussi la part congrue de la formation dispensée, sachant que la majorité de la formation se fera en entreprise. Il est en outre peu réaliste de croire que les enseignants de lycée vont se retrouver à dispenser des cours à des licences !! Au mieux, quelques formations dans les ateliers seront créées...

### Quelles seront les conséquences pour les futurs « formés » ?

#### • L'évolution du travailleur

Une formation dans laquelle les contenus théoriques sont minimum rendra plus difficile l'adaptation des salariés à l'évolution des technologies, leur évolution de carrière et leur mobilité géographique, à moins d'obtenir un niveau de qualification élevé.

#### • La « formation tout au long de la vie »

Les personnels qui auront envie – ou besoin – d'évoluer dans leur métier devront reprendre des cours dans le Lycée des Métiers. Tout cela est prévu par le patronat européen depuis des années.

À terme, les diplômes nationaux ne seront plus. On se dirige vers un nivellement européen des compétences, sans obtention de diplôme. La mission d'éducation se sera alors totalement transformée en mission de formation, où aucune place ne sera donnée à un enseignement « général » qui pourrait développer un quelconque esprit critique, et par conséquent une capacité de revendication.

<sup>1</sup> Voir BO n° 47 du 20 décembre 2001.

<sup>2</sup> Groupement d'Intérêt Public.

<sup>3</sup> Projet Pluridisciplinaire à Caractère Professionnel.

<sup>4</sup> Education Civique Juridique et Sociale.

<sup>5</sup> Groupement d'Etablissements pour la Formation des Adultes.

<sup>6</sup> Contrôle en Cours de Formation.

<sup>7</sup> Voir la redéfinition des formations de CAP prévues pour la rentrée prochaine.

# Bac Pro expérimentaux en 3 ans

Après le piège de la RTT, le patronat prépare celui de la RTF (Réduction du Temps de Formation)

L'UIMM (Union des Industries Métallurgiques et Minières, ex Comité des Forges), syndicat patronal paye (très mal ses salariés. Conséquence : les candidats ne se bousculent pas dans les formations au niveau Bac Pro. L'idée : passer du Bac Pro en 4 ans (2 ans de BEP + 2 ans de Bac Pro) à un Bac Pro en 3 ans après la troisième. En 12 ans, on peut y gagner une fournée de jeunes formés !

L'UIMM se pose la question nationalement et a lancé différentes expérimentations à ce niveau. Mais dans l'académie de Rennes, elle a trouvé une oreille particulièrement compréhensive chez le recteur qui a décidé de faire de son académie une académie-pilote dans cette affaire. Restait à convaincre les personnels (des proviseurs aux enseignants) du bien-fondé de la chose.

## Comment faire passer la pilule ?

Les moyens et arguments utilisés ont été particulièrement gratinés.

Compétition entre les établissements : « *Monsieur X m'en a pris 2, vous allez bien m'en prendre 1 aussi* ».

Pressions : « *Vous n'avez que des BEP qui ont du mal à recruter. Prenez des Bac Pro 3 ans ou l'on ferme les sections* » (Guingamp Structures Métalliques + Maintenance).

Création autoritaire : transformation à la Toussaint 2001 du BEP en Bac Pro 3 ans sur ordre du Recteur et du DAET (Directeur Académique de l'Enseignement Technique) (Saint-Malo : Structures Métalliques).

« *Il y a des redondances inutiles entre la 2<sup>e</sup> année de BEP et la 1<sup>ère</sup> année de Bac Pro. Il faut rectifier cela* » (Et dire qu'après 15 ans de Bac Pro, les inspecteurs ne s'en étaient pas aperçus !!!).

Etc. À remarquer que, systématiquement, les CA des LP concernés n'ont pas été consultés sur la question... (c'est pourtant obligatoire au vu des textes officiels).

Pourquoi tant d'empressement et d'autoritarisme ? L'affaire doit être grosse...

## Qu'y a-t-il derrière les Bac Pro en 3 ans ?

### • Pour le patronat de l'UIMM

De gros besoins en main-d'œuvre qu'il n'est pas question de payer plus cher : il faut donc former plus de jeunes et les envoyer vite au boulot.

Une bonne occasion de revoir les conventions collectives : un Bac Pro en 3 ans, ça se paiera évidemment moins cher qu'un Bac Pro en 4 ans.

Une bonne occasion de recruter des apprentis, main-d'œuvre pas chère, bien moulée par l'entreprise et qui

produit (on encourage donc les LP publics à créer des CFA publics pour les Bac Pro 3 ans...).

### • Pour le service public de formation, les enseignants et les élèves

Le casse-tête pour les enseignants de matières professionnelles : il faudra faire rentrer 4 ans en 3 (car les référentiels professionnels, eux, ne changent pas !).

25 % d'enseignement général en moins, c'est-à-dire 25 % de culture générale supprimée pour les élèves de LP. Inutile pour les patrons, souvent difficile (et longue) à acquérir pour les élèves de LP, cette culture générale est pourtant la raison d'être du service public d'éducation nationale, chargé de former des citoyens et pas des bêtes à produire...

25 % de postes d'enseignants en trop : dans une misérable perspective comptable, c'est un cadeau pour les finances du ministère.

En fait, c'est bien plus de 25 % de postes en trop : en encourageant la création de CFA publics, on pourra encore réduire le nombre de profs. Un apprenti, c'est bien moins souvent à l'école qu'un élève en enseignement initial...

Quant aux profs en question, ils ne verront leurs élèves qu'à certains moments. Flexibilité et annualisation sont au programme ! Les enseignants viendront quand il y aura des élèves avec des emplois du temps aléatoires et des formations axées sur une liste de compétences très limitées.

Les Bac Pro en 3 ans reviennent à former des jeunes au tarif le moins cher possible, avec le minimum de contenu et la rentabilité la plus rapide possible pour les entreprises.

### Une belle illustration du Lycée des Métiers

## Bilan de la négociation « Formation professionnelle » dans la Refondation Sociale

Depuis sa création il y a 5 ans, notre fédération syndicale a essayé d'expliquer aux personnels de l'Éducation que l'enseignement – et en premier lieu l'Enseignement Professionnel – allait être totalement bouleversé par la grande réforme voulue aussi bien par le patronat et la Commission européenne que les gouvernements.

La Charte de l'Enseignement professionnel intégré n'était que la première phase d'un plan d'ensemble visant à adapter l'Enseignement Professionnel (EP) à la nouvelle gestion de

la main-d'œuvre dans les entreprises. Finie l'époque où l'État et le patronat acceptaient l'existence de diplômes nationaux leur garantissant une main-d'œuvre qualifiée et

stable. Il est vrai qu'à l'époque les travailleurs qualifiés faisaient défaut et que le travail reposait sur des méthodes et techniques relativement stables. Depuis 20 ans, les restructurations permanentes, la polyvalence des tâches et la flexibilité sont venus remettre en cause ce beau compromis. Mais l'évolution n'a pas été aussi rapide au niveau de l'enseignement et la France est en retard par rapport à bien des pays qui ont déjà totalement chamboulé le système de l'enseignement professionnel en le plaquant sur les besoins immédiats du patronat.

Depuis un an et demi, le patronat (MEDEF, Confédération Générale des PME, et Union Patronale de l'Artisanat) et les confédérations de salariés négocient un accord devant redéfinir les modalités de la Formation Professionnelle. Les personnels des GRETA et organismes de formation privés ne sont pas les seuls concernés par cette vaste réforme. Car à plusieurs reprises le gouvernement a dit qu'il attendait que les « partenaires sociaux » aient achevé leur négociation pour qu'il s'engage plus avant dans la réforme de l'enseignement professionnel. Ce qui ne l'a d'ailleurs pas empêché de lancer trois mesures très graves : la Charte de l'EPI, la Validation des acquis professionnels (VAP) et les licences professionnelles.

Alors tirons un premier bilan de cette négociation qui s'inscrit dans l'offensive patronale dénommée « *Refondation sociale* ». Et voyons ses répercussions sur nos conditions de travail.

Malgré une dizaine de séances de négociations étalées sur un an et demi, aucun accord n'a été possible même si toutes les organisations présentes reconnaissaient les limites de la loi de 1971 sur la Formation Professionnelle et sur les besoins urgents d'augmenter la qualification des salariés.

### **Il est vrai que la position patronale était sans nuance :**

- Faire payer les salariés à 50 %, ce que l'on appelle le "co-investissement". Le travailleur devrait donc financer sa formation à 50 %, au niveau des coûts mais aussi par le temps consacré à l'enseignement. Cela reposerait sur le schéma de la capitalisation. Chaque heure offerte par le salarié est abondée d'une autre heure accordée par l'entreprise. Autre nouveauté : le Compte Epargne Temps (CET) qui a fait son apparition dans les lois Aubry sur les 35 heures et dans le nouveau statut des PLP. Le CET est constitué par le sacrifice de congés payés transformés en heures de formation, ou des primes abandonnées, des augmentations de salaires bloquées ainsi que des heures supplémentaires non rétribuées.
- Le patronat entend réduire la formation qualifiante à sa portion la plus congrue en l'imposant hors du temps de travail. La formation "d'adaptation" est préconisée, et signifie la réduction au strict minimum des compétences directement utilisables par l'employeur. Cela remet directement en cause les diplômes nationaux. Ce n'est pas pour rien si la délégation du MEDEF était dirigée par Mers, PDG d'Usinor. C'est en effet ce monsieur qui a été le premier PDG à imposer la nouvelle gestion de la formation et des compétences en France. Il a littéralement remis en cause les diplômes nationaux pour les remplacer par les Certificats de Qualification Professionnelle de la Métallurgie !
- Il revendique en outre des formations alternées obligatoires

à la fin de la formation initiale afin de soi-disant *insérer* les jeunes dans l'entreprise. En résumé le développement d'un apprentissage au rabais sur le dos de l'éducation publique. Ce qui reviendrait à s'attaquer de front à l'organisation et au contenu des terminales CAP, BEP et BAC Pro ainsi que des diplômes techniques !

- Autre revendication patronale : la marginalisation des diplômes nationaux et leur remplacement par des CQP (Certificats de Qualification Professionnelle) reconnus exclusivement par les entrepreneurs, ce qui remet en cause les grilles salariales des conventions collectives nationales.

Ces négociations n'ont pu aboutir en raison de divergences internes au patronat sur la question du financement...

Les exigences patronales étaient également telles qu'aucune confédération syndicale, même la CFDT, n'a pu converger avec de telles propositions. Mais il ne faut pas croire pour autant que le projet du patronat soit en crise. Le MEDEF multiplie en ce moment les pressions sur les candidats à la présidentielle pour obtenir des garanties sur de futures mesures législatives. Certaines fédérations patronales (Métallurgie et Bâtiment) ont clairement avancé leur intention de ne pas attendre plus longtemps et de faire passer la réforme au travers d'accords de branche.

Il est également étonnant que, quelques semaines après l'échec de cette négociation, le ministère de l'Education nationale relance subitement et dans la précipitation sa réforme qui reprend les propositions du MEDEF. Cela confirme les convergences politiques qui existent entre les décideurs publics et privés sur la casse des garanties collectives des salariés et sur la remise en cause du service public d'éducation.

### **Les répercussions sur les personnels de l'éducation.**

Les nouvelles conditions de formation continue déboucheront immédiatement sur une redéfinition de la formation initiale puisque l'objectif est d'augmenter la formation continue (par la généralisation et l'obligation des périodes de formation en entreprise pour obtenir des diplômes, par la généralisation du principe de formation tout au long de la vie, etc.) en réduisant la formation initiale, ou tout au moins ses prérogatives. La remise en cause du contenu national des diplômes et le développement des stages veut dire une transformation profonde des conditions de travail des enseignants. Nous allons de plus en plus devenir des prestataires de formation pour les politiques régionales de formations définies en fait par le patronat local. Ce qui veut dire que les sections mais aussi les enseignements dispensés vont varier non seulement d'une année sur l'autre mais aussi au cours d'une même année. Pour les enseignants, cela veut dire flexibilité des horaires mais aussi de la rémunération. Cela signifie également une adaptation constante aux contenus en fonction des demandes en enseignements sur une base utilitariste. D'où des recrutements d'enseignants qui se feront de moins en moins sur des postes statutaires et sur des diplômes nationaux. Car la remise en cause des diplômes nationaux entraîne la casse des concours nationaux et de toutes les garanties statutaires qui vont avec.

**Bref, il est plus que temps d'élaborer une riposte unitaire, massive et déterminée contre ce projet qui vise à tuer l'école publique !**

## L'éminence grise du système

Le Groupement d'Intérêt Public académique qui est en élaboration constitue l'organe décisionnel du Lycée des Métiers ! Il n'est mentionné qu'indirectement dans la note d'orientation du Lycée des Métiers. *« Afin de donner plus de visibilité, de cohérence et d'efficacité à cette collaboration, il conviendra de mettre en place au sein du Lycée des Métiers une instance permanente s'appuyant sur le conseil de perfectionnement afin de permettre un meilleur pilotage. Elle favorisera l'émergence d'un partenariat de qualité, prenant en compte les particularités locales ».* Bien entendu, la visibilité n'est pas destinée aux enseignants ou au CA... Seuls les décideurs politiques (rectorat) et économiques (patronat) ont droit de vue globale !

Le GIP est une structure juridique qui existe depuis de nombreuses années, traditionnellement destinée à des opérations de partenariat entre des organes publics et privés. Ce qui, par contre, est nouveau est l'utilisation massive et définitive du GIP, véritable « terminator » du service public d'éducation !

### Le GIP : les mots pour le dire

Comme pour la présentation du Lycée des Métiers, le ministère utilise savamment un vocabulaire optimiste aux yeux des enseignants. La juxtaposition de termes pédagogiques en faveur du service public et de termes libéraux servent à semer la confusion parmi les individus communs... Simple exemple tiré du décret n° 2001-757 du 28 août 2001 relatif aux GIP constitués entre l'état et des personnes morales de droit public ou de droit privé : *« Il renforce ainsi les capacités d'intervention du ministère de l'éducation nationale dans le champ de la formation continue, de la formation et de l'insertion professionnelle, en partenariat avec les représentants du monde écono-mique et social ».*

Ainsi, s'allier avec les patrons

augmenterait les prérogatives de l'Etat ! Cela paraît évident lorsqu'on entend les déclarations de Seillère, lorsqu'on constate les priorités budgétaires et politiques de l'Etat ! De qui se moque-t-on ?

### Le GIP : Public dans les mots, privé dans la réalité !

La circulaire relative aux missions, organisation et fonctionnement des GIP semble établir une prédominance du service public : *« Vous veillerez à ce que la majorité des voix dans les instances décisionnelles soit détenue par les membres du GIP chargés d'une mission de service public – notamment l'Etat – ce qui leur confèrera la maîtrise des décisions. La représentation de l'Etat au sein de l'assemblée générale (conseil d'administration) pourra être assurée par différents agents, choisis par le recteur, représentant la variété des champs d'action du GIP ».*

Cette déclaration est révélatrice de la logique du ministère : le domaine public est majoritaire, donc le GIP est pro-service public... Le syllogisme a tout de même du mal à passer lorsqu'on découvre que la mission de service public n'est pas forcément assurée par l'Etat (*« notamment l'Etat »*), ce qui signifie donc l'assimilation des organismes privés de formation à la grande famille du service public... Cerise sur la gâteau, c'est le recteur qui désigne les personnels siégeant au CA du GIP ! Connaissant la dérive libérale des rectorats, il faut s'attendre à la nomination de personnes extrêmement vigilantes quant aux dérives anti-service public, c'est sûr !

Par ailleurs, aucune personne issue d'élections des personnels n'est mentionnée... Il s'agit donc bien d'une dérive libérale et dirigiste ! La circulaire stipule que *« la participation de partenaires extérieurs sera recherchée. La définition des objectifs communs sera traduite lors de la convention collective. Postérieurement à la création du GIP, il sera*

*possible d'élargir le tour de table par l'admission de nouveaux membres, sur décision de l'assemblée générale ».*

Une fois que l'ensemble des organismes de formation initiale et continue est rassemblé, les nouveaux membres du GIP ne peuvent désigner que les entreprises !

### Le GIP : Qui contrôle l'argent contrôle l'édifice !

Toujours dans la circulaire, le GIP présente cet organisme comme *« l'outil souple, adaptable aux différents partenaires que sont les collectivités locales, des établissements publics et des entreprises en offrant la synergie des moyens provenant d'acteurs publics et privés et l'efficacité pour la mise en œuvre des actions ».*

Que signifie « outil souple et adaptable » ? On est en droit de se demander quels cadres permettent d'éviter d'éventuelles dérives de privatisation des formations, voire de choix immédiats de financer ou de stopper le financement de tel ou tel lycée promu ou promouvable Lycée des Métiers.

Le ministère présente concrètement la dimension financière du GIP. *« Les relations avec les responsables économiques régionaux ont souvent des implications financières : étude d'ingénierie ou de conseil, formation des formateurs publics, privés ou associatifs, aide à l'insertion, relation emploi-formation, validation des acquis professionnels, pour ne citer que ces quelques exemples. »*

Le GIP constitue par conséquent la tirelire de la réforme qui touche l'ensemble du service public d'éducation en le liant à la notion de *formation tout au long de la vie*. Il est évident que l'arrivée de financements privés va entraîner un rapport de force en faveur des décideurs économiques, plus préoccupés par une rentabilité immédiate que par un investissement long et coûteux ! Ils sont bien placés pour savoir que les impératifs économiques de l'heure

sont fluctuants dans une société mondiale ouverte à la libre concurrence...

Le GIP devient aussi la caisse trésorière des financements et fonds autrefois gérés par les établissements pour les formations continues comme le stipule la phrase de la circulaire : « (...) plus aucun EPLE ne devra continuer à être le support financier du CAFOC (Centre Académique de Formation Continue. Il met en œuvre la formation initiale des Centres de formation continue, s'occupe de la formation des acteurs de la formation continue d'adultes (CFA) et autres organismes ; produit des outils pédagogiques, anime un centre de ressources, conseille les entreprises...) après le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Il en sera de même pour les DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis), dont l'importance des actions est appelée à croître en raison de la loi de modernisation sociale actuellement en cours d'examen au Parlement ».

Voilà qui est clair ! Comment penser que les établissements (et les personnels) conserveront un droit de regard sur les moyens matériels : la gestion académique dépassera les réalités locales pour s'ancrer dans les impératifs économiques régionaux ! Nous sommes bien loin de la mission de service public !

### **Le GIP : le pouvoir de recruter des personnels et d'acheter du matériel**

Le GIP académique constitue la colonne vertébrale de la réforme de casse de l'enseignement professionnel public. Ses prérogatives vont en effet très loin, notamment dans la gestion des personnels. Les plus optimistes pourront affirmer que le GIP académique aura ses propres personnels qui viendront s'ajouter au personnel titulaire déjà présent... Ils se trompent lourdement !

Le Lycée des Métiers, avec ses moyens et personnels à statuts différents, entraîne forcément le développement des postes à profil !

### **Le GIP : aucun contrôle des organisations élues des personnels**

Les personnels dans ces conditions n'ont pas leur mot à dire ! Et cela concerne tous les échelons du système de représentativité.

Les CA des EPLE « n'auront à délibérer que pour le transfert au GIP des dispositifs qu'ils avaient vocation à gérer et ils seront simplement informés du transfert de dispositifs qui auraient d'être gérés par les services académiques ».

Autrement dit, on va les informer que les financements dont ils

disposaient auparavant leur sont enlevés et, contents ou pas, la décision est prise d'avance ! Cette vision de la démocratie n'étonnera guère les personnels habitués à ne recevoir aucune réponse de la part du Rectorat sur les motions et autres questions diverses qu'ils élaborent et font passer au CA... En tout état de cause, nous continuons à dénoncer la perversion d'un tel système qui ne prête aucune attention aux personnes qui sont sur le terrain !

Par ailleurs, la circulaire mentionne que « les conseils d'administration (en) seront informés (du transfert de responsabilité avec la naissance des GIP) pour ce qui concerne les dispositifs à pilotage académique, par une décision du recteur qui constituera le support juridique des opérations comptables de transfert du GIP ». Circulez, y'a rien à voir !

Au niveau supérieur, il est évident que la discrétion des organisations qui siègent dans les instances académiques et nationales des partenaires montre l'approbation des GIP... Les personnels sont toutefois en droit de se demander quelles sont les transactions qui permettent des silences aussi pesants sur des projets aussi importants...

## **Aménagement du territoire**

Sous couvert d'aménagement du territoire en relation avec les tissus économiques et sociaux locaux, le ministère propose en fait le démantèlement du quadrillage de la formation professionnelle publique en France. La création des Lycées des Métiers captant un ensemble de filières « connexes » ou « complémentaires » entraînera la fermeture de nombreuses petites structures réparties dans les régions.

L'idée est la suivante :

Dans une région, il y a plusieurs bassins d'emploi plus ou moins spécialisés. Il suffit que le Conseil Régional, le Rectorat et surtout les entreprises de la région se mettent d'accord pour la répartition des différentes filières dans l'espace régional pour que soit créé un réseau régional de Lycées des Métiers.

Pour finaliser ce réseau cohérent, il importe que chaque structure réponde à des critères matériels qui permettent d'accueillir des lycéens domiciliés à l'autre bout de la région. « Le Lycée des Métiers organise, avec les collectivités territoriales, les transports et l'hébergement des publics qui

le souhaitent. Il doit viser [...] en favorisant les conditions d'accueil et de vie lycéenne par une offre de services destinées à favoriser la vie quotidienne dans l'établissement : internat [...] une maison des lycéens. » (BO du 20/12/2001)

Une douzaine de structures définies en fonction de la spécificité géographique de la région (mer, montagne, zone agricole, touristique, industrielle...) peut ainsi suffire à l'organisation du réseau.

Les entrepreneurs locaux deviennent très importants dans cette organisation d'autant que chaque lycée doit compter un CFA et que les stages de formation initiale s'effectuent sur le terrain local restreint.

De véritables campus professionnels seraient ainsi institués, mais on aboutirait très vite à deux écueils.

Même très grosses, les structures ne pourraient accueillir tous les élèves et le financement par la région et les entreprises n'étant pas infini, il est difficile d'imaginer la multiplication de ces Lycées des Métiers.

Les élèves qui resteraient dans les LP seraient considérés comme des sous-élèves. Nous pourrions dire la même chose des collègues.

Nous refusons l'enseignement à deux vitesses et la concurrence ! Nous refusons la mise à l'écart de milliers de jeunes !

Il est écrit au BO que « si aucun établissement ne peut se décréter Lycée des Métiers, tous ont vocation à le devenir ». Or, cette affirmation amène deux remarques :

- Une grande partie des LP ne peut répondre à l'ensemble des critères exigés pour la labellisation, sauf si les petites structures isolées dans des zones à l'économie très spécialisées s'engagent dans la création de filières de métiers locaux. Exemples : vers Péronne (académie d'Amiens) Lycée des Métiers de l'Agro-alimentaire de la pomme de terre et de

## La galère du Lycée des Métiers

### Les IATOSS en tête de proue

Le Lycée des Métiers revient à regrouper la formation initiale (Lycées Professionnels et Lycées Techniques) et la formation continue publique et privée (GRETA, CFA, CCI...).

Pour l'ensemble des personnels, ce mode de fonctionnement induit annualisation et flexibilité :

- Casse du statut des enseignants : le statut des PLP2 intègre l'annualisation depuis la création de ce corps, la flexibilité venant s'y ajouter depuis 2000. Par le biais du Lycée des Métiers, c'est maintenant le statut des certifiés qui est menacé de la même casse.

- Casse du statut des CPE : la casse de leur statut est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le cas des IATOSS (personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et Santé) est criant : sous prétexte d'ARTT, le décret du 25/08/2000 (appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002) instaure de plein fouet flexibilité et annualisation. S'ensuit une détérioration de leurs conditions de travail. Les horaires et l'amplitude de leur temps de travail sont désormais négociés établissement par établissement et soumis au bon vouloir des chefs de services. Nous sommes là très loin de la soi-disant réduction du temps de travail !

Certains IATOSS ont peut-être obtenu des accords locaux qui semblent favorables aujourd'hui, mais qui peut croire que la situation sera acceptable demain si la formation continue prend pied dans nos lycées par le biais du Lycée des Métiers ?

Que se passera-t-il pour eux lorsqu'une entreprise enverra ses employés en formation en Lycée des Métiers au mois d'août ou en soirée ?

Les personnels IATOSS se trouvent donc devant un grave recul de leurs acquis sociaux.

De plus, on voit se généraliser la précarisation et la privatisation du service public d'éducation : l'ARTT sans création d'emplois amènera, dans un avenir proche, l'EN à accentuer la sous-traitance de tout ou partie des tâches des personnels IATOSS. Sans parler des personnels embauchés par les Groupements d'Intérêt Public académiques (cf. [article sur les GIP](#)).

la conserve ; à St-Michel de Maurienne (académie de Grenoble) Lycée des Métiers Mécaniques de la montagne.

- Un jeune qui vit dans un « pays » très spécialisé n'a plus qu'une alternative : rester et s'engager dans la filière locale ou partir ailleurs dans la région s'il opte pour une autre filière.

**Nous voulons pouvoir apporter l'enseignement et la formation de proximité correspondant aux désirs des élèves et autres publics accueillis.**

**Chacun doit avoir le choix près de chez lui d'un large éventail de formations professionnelles.**

Si le ministère réussit dans son entreprise de casse du service public, grand est le danger que les établissements scolaires fonctionnent grâce à une main-d'œuvre d'autant plus soumise et vulnérable qu'elle n'aura plus de statut pour la protéger ni d'acquis sociaux à défendre.

### Libéralisme, quand tu nous tiens...

Soyons clairs, Mélenchon et l'ensemble de ses amis de la « Gauche » ne vont pas dire que les statuts des fonctionnaires ne correspondent plus à ce qu'ils construisent dans une Europe libérale qui ouvre tous les services public à la « libre » concurrence. La casse du fonctionariat s'assimile par conséquent à une savante manipulation digne d'un désamorçage social. A la différence du glorieux Allègre qui disait tout fort ce qui se dit tout en haut, ses amis et successeurs vont discrètement, et surtout rapidement mettre en place les décisions qu'ils ont signées au niveau européen et mondial... La destruction de l'éducation a pourtant commencé ! Ainsi, la casse des statuts de personnels ATOSS permet l'utilisation toute l'année des établissements... Les personnels enseignants ne vont pas tarder à connaître le même sort... mais chaque chose en son temps... L'Etat rentabilisera au mieux ses structures et ses personnels. Les patrons désireux d'utiliser les plate-formes technologiques ou d'envoyer des employés en formation seront ravis. Les régions pourront développer des formations pour demandeurs d'emplois et autres stages de réinsertion sociale... Bref, économie, employabilité, encadrement social... Que du positif pour nos dirigeants politiques et économiques ! Les choix concernant l'école sont donc effectués : ils correspondent à une logique qui a définitivement enterré la question sociale au profit des intérêts financiers et politiques ! Alors, plutôt que de se bercer d'illusions, il est peut-être temps d'élever un discours social qui exige d'une société qu'elle permette à chacun d'avoir accès à des services publics de qualité ! L'éducation doit former nos enfants à devenir des citoyens ! L'éducation doit aussi permettre de former les individus sur des capacités utilisables tout au long de leur vie !

**L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !**